conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

FR / FR 1.1 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001-cremeweiss

Code du produit 154.238

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconsei llées

Utilisation de la substance/du : Résines

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

> Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0 Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Téléphone

Göttingen, Deutschland

0551 19240

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Résine

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration		
	NoCE		(% w/w)		
	NoIndex				
	Numéro d'enregistre-				
	ment				
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-	6846-50-0	Repr. 2; H361d	>= 1 - < 2,5		
diméthyltriméthylène	229-934-9	Aquatic Chronic 3;			
	01-2119451093-47	H412			
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :					
Dioxyde de silicium	7631-86-9		>= 1 - < 10		
	231-545-4				
	01-2119379499-16				

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

et la garder au chaud.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau chaude et au savon.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de con-

tact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

иgueur.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

mées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glis-

santes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Ú[ˇ¦Áå^•Á&[}•ãå...¦æcã[}•Á•ˇ¦Á|q...|ã{ã}æcã[}ÊÁçī[ã¦Á|æÁ•^&duel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Éviter le contact avec les yeux.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation

ou les gaz.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Utiliser des outils anti-étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base	
		(Type d'exposi-			
		tion)			
Dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Poussière	0,1 mg/m3	2004/37/EC	
		respirable)			
Information sup- plémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements

des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Viton®

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résis-

tance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournis-

seur à l'autre.

Protection préventive de la peau

Les gants en butyle ne conviennent pas. Éviter les gants en caoutchouc naturel.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite

d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

(EN 141)

Filtre de type : Type A (A)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Suivre le protocole de protection de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Aspect : liquide visqueux

Couleur : blanc

Odeur : légère

pH : non déterminé

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 93 °C

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,4 g/cm3 (23 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire.

Réaction violente avec des peroxydes.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Matières à éviter : Acides forts

Oxydants forts

initiateurs de polymérisation

Cuivre

Alliage de cuivre

Laiton

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Dioxyde de silicium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 0,139 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour la reproduction : Su• & ^] c ã à | ^ Á å ^ Á } ~ ã ¦ ^ Á æ ´ Á ~ %c ~ • Ē

- Evaluation néfastes sur le développement sur base de tests sur les ani-

maux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): >= 6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,46 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

7,49 mg/l

Point final: Taux de croissance

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001-cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 21 jr

NOEC: 0,7 mg/l

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Dioxyde de silicium:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Biodégradabilité : Biodégradation: 70,73 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1,95

Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,91 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

FR / FR 1.1 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

07 00 00, DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE

ORGANIQUE

07 02 00, déchets provenant de la FFDU de matières plas-

tiques, caoutchouc et fibres synthétiques 070299, déchets non spécifiés autrement

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

FR / FR 1.1 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

Non applicable

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains ar-

ticles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

Ù * & ^] c ã à | ^ Á å ^ Á } * ã | ^ Á æ * Á ~ %c * • H361d

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Toxicité pour la reproduction Repr.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs 2004/37/EC

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

2004/37/EC / TWA moyenne pondérée dans le temps

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Yachtcare Gelcoat Repairkit VT RAL9001cremeweiss

Version Date de révision: Date de dernière parution: 13.11.2019

1.1 FR / FR 01.09.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2019

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.